

AFFAIRE LEGERET - PETITION

adressée au pouvoir judiciaire vaudois – suisse.

François Légeret a été condamné à la prison à vie sans preuve.

Le doute doit profiter à l'accusé. FL clame son innocence

La présomption d'innocence n'a pas été respectée, l'enquête uniquement menée à charge dès le 5 janvier 2006. Il a été incarcéré le 2 février 2006 et n'est jamais ressorti de prison depuis ce jour-là.

Nous avons assisté à une erreur judiciaire en direct ont affirmé ses avocats à la sortie du tribunal.

Cet homme a besoin de nous sinon il sera oublié dans les prisons vaudoises pour toute une vie. Cela pourrait arriver à chacun de nous.



- Par ma signature je demande à ce que le pouvoir judiciaire accepte de revoir le dossier et **accepte les preuves à décharge**, que F. Légeret soit libéré et qu'une reconstitution du scénario de l'accusation soit filmée ; il sera constaté que **le scénario à charge n'est pas réaliste et basé sur aucun fait**.
- Par ma signature je demande une réponse à la question : **Pourquoi les ciseaux, indice puissant de culpabilité de F. Légeret, supposés sur la scène du crime se trouvent à 6 endroits différents dans les rapports de police et que d'autres rapports ne mentionnent pas l'existence des ciseaux sur la scène du crime. Où se trouvaient-ils dès lors ?**

DATE	NOM ET PRENOM	No postal/LIEU	SIGNATURE

A renvoyer à : Association FL, p.a Marlène Curtet - Beauregard 19 - 1808 Les Monts-de-Corsier.

Pour en savoir plus : www.affaire-legeret.ch